



La séance d'installation du conseil de la Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS) du 25 janvier a été annulée par la préfecture car ce n'était pas le doyen qui présidait au moment de l'élection du président.

Une nouvelle élection a donc eu lieu le 14 mars avec pour conséquence un changement de président et de cinq vice-présidents.

Ont été élus, Jean-Luc Anderhuber Président ; vice-présidents : Emmanuelle Allemann (logement), Eric Parrot (Services techniques), Jacques Colin (Culture), Jean-Claude Hunold (Aménagement de l'espace), Chantal Philippon (Education), Claude Party (Développement économique), Nathalie Castelein (communication), Marie-Françoise Bony (Petite enfance, famille aînés) ; 3 conseillers membres du bureau : Hervé Grisey (environnement), Didier Vallverdu (Vie associative), Jean-Pierre Bringard (nouvelles technologies). Dominique Chipeaux

Robin des bois

Les enfants des deux Auxelles ainsi que les maternelles de Lepuix ont présenté le 11 Avril dans le cadre des temps d'activités périscolaires une comédie musicale de Robin des bois.

Un grand merci aux enfants pour cette soirée et à l'équipe d'animation du RPI pour l'organisation de ce beau spectacle.



Conseils Municipaux des 27/01

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Des travaux de voirie sont prévus rue du général de Gaulle pour 120 105 € HT et de réhabilitation de l'atelier communal pour 13 361 € HT. Une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux peut être sollicitée à hauteur de 40% maximum.

le conseil municipal sollicite, auprès de la préfecture, une aide financière pour ces travaux.

Ouverture licence IV

La licence IV de débit de boissons appartenant au restaurant « la Mitonnade » acquise en 2006 doit fonctionner tous les trois ans.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir du vendredi 20 au jeudi 26 octobre 2017 de 18h à 21h à la salle espace rencontres afin de passer un moment convivial et permettre ainsi de préserver la licence au sein de la commune.

Commission intercommunale des impôts directs

Le régime fiscal communautaire à la fiscalité professionnelle unique induit la création d'une commission intercommunale des impôts directs.

Vingt-quatre personnes (12 titulaires et 12 suppléants) sont désignées par la commune.

Seize habitants d'Auxelles-Bas, quatre propriétaires de forêts et quatre personnes extérieures à la commune. La liste est consultable en mairie.

Assainissement

Un nouveau lieu d'implantation de la pompe de relevage d'assainissement a dû être prévu sur la parcelle privée B35, il convient donc d'échanger la parcelle AC227 contre une partie de la parcelle B35.

et 17/03/2017

SIAGEP

Les marchés pour la fourniture d'énergie arriveront à échéance en juin 2018 pour le gaz et décembre 2018 pour l'électricité. Dans le cadre de la loi NOTRe, le SIAGEP a décidé de se joindre à un groupement de commandes piloté par le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN).

Les membres du conseil municipal acceptent d'intégrer les sites gaz naturel et éclairage public au groupement de commandes pour l'achat d'énergie.

Motion Transport Scolaire

Le Maire et les Elus du conseil municipal d'Auxelles - Bas manifestent leur profonde inquiétude face à la proposition injuste du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté de rendre payant les transports scolaires dans notre département.

Ils ne souhaitent pas que les familles payent deux fois les transports scolaires : une première fois au titre du transfert de la compétence transport, remboursée à la Région (3 232 305 euros) et une seconde fois en payant le transport à leurs enfants.

Le conseil municipal demande au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté de garantir le maintien de la gratuité des transports scolaires, comme il s'y était formellement engagé.

Motion CAP Peintre Applicateur

Le conseil municipal s'oppose à la fermeture, annoncée en comité technique académique, du CAP peintre applicateur de revêtement au Lycée Professionnel des Huisselets.

Plus que jamais la formation au sein des établissements scolaires doit être une priorité pour favoriser l'emploi des jeunes et notamment sur les filières d'apprentissage.

Compte Administratif 2016

Le compte administratif de l'exercice 2016 est approuvé et laisse apparaître les résultats suivants :

Pour la commune

Excédent de fonctionnement 153 218 €
Excédent d'investissement 36 856 €

Pour le lotissement Rue du Rhône

Excédent de fonctionnement 43 467 €
Excédent d'investissement 36 539 €

Budgets 2017

Pour la Commune

Fonctionnement 419 161 €
Investissement 274 325 €

Pour le lotissement Rue du Rhône

Fonctionnement Dépenses 159 345 €
Investissement 137 222 €

Pour le RPI

Fonctionnement 137 694 €

La subvention des deux Auxelles à la coopérative scolaire pour 2017 est de 4 144 € à laquelle s'ajoute la cotisation USEP de 1 100 € et les fournitures scolaires d'un montant de 2 600 €.

Taux d'imposition 2017

Le regroupement des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017 a également impacté les taux d'imposition. La CCVS a voté des taux moyens pondérés prenant en compte les différences entre les deux ex Communautés de Communes.

Il a été décidé en accord avec toutes les communes, de baisser les taux communaux (pour les communes de l'ex CCHS) et de les augmenter (pour les communes de l'ex CCPSV) la différence étant compensée par la CCVS.

Les taxes pour 2017 à Auxelles-Bas se répartissent comme suit : Taxe d'Habitation 9,69 % (- 2,27%) - Taxe Foncier Bâti 16,68 % (- 3,33%) - Taxe Foncier Non Bâti 68,71% (- 16,10%) pour un produit total estimé de 133 218 € soit une perte de recette de 28 333 € pour la commune qui sera compensée par la CCVS. Baisse des taux de la commune et augmentation des taux de la CCVS entraînent une neutralité pour les habitants.

A suivre ...

Carte d'Identité Biométrique

En Franche-Comté, la **carte d'identité devient biométrique à partir du 22 mars**, que ce soit pour une première demande ou pour un renouvellement. Cette nouvelle carte d'identité est présentée comme plus sécurisée. Elle est gratuite, sauf en cas de perte ou de vol.

Vous ne pouvez plus la demander à la mairie d'Auxelles-Bas, dans le Territoire de Belfort, seules onze mairies sont équipées de bornes biométriques dont celle de Giromagny.

www.demarches.interieur.gouv.fr pour toutes informations complémentaires

Salle Bernard Tritter

Manifestations

Marché aux puces le 3 Juin de 14h à 23h
Spectacle du 14 juillet le 22 Juillet
Souvenir Français le 3 Septembre
Ouverture licence IV du 20 au 26 octobre
Halloween le 4 Novembre
Bourse aux jouets le 5 Novembre
Repas des plus de 65 ans le 18 Novembre
Goûter de Noël le 9 Décembre

Elections

Législatives les 11 et 18 juin

Döner Kebab

Vous pouvez à nouveau commander des sandwiches et assiettes à emporter le **mercredi soir à partir de 17h30 et jusqu'à 21h30** (sur la place Jean Peltier à côté du cimetière). Tél : **07 83 20 83 13**

Commission Fleurissement

La commission fleurissement s'est réunie le 7 Avril, dix personnes étaient présentes. Régine Peltier et Bernard Legain pour la commune, Simone Fendeleur, Marie-Claude Gras, Françoise Libis, Yvette Tritter, Martine Peltier, Brigitte Legain, Sylvie et André Bourquenez. Ce dernier étant nommé responsable.

Si vous souhaitez donner un coup de main contactez la mairie. Tous nos remerciements à l'association les Gars du Rhône pour la réalisation jusqu'en 2016 du fleurissement du village.

Rentrée Scolaire 2017/2018

Mauvaise nouvelle pour la prochaine rentrée scolaire, Eugène Krantz, inspecteur d'académie et directeur académique des services de l'éducation nationale (I.A.-D.A.S.E.N.) du Territoire de Belfort nous annonce une mesure de fermeture de classe à la rentrée 2017 au sein du RPI.

Cette mesure tient compte de la répartition des emplois sur l'ensemble du territoire mais également de l'évolution prévisionnelle des effectifs qui porterait la moyenne des classes du RPI à moins de 17 élèves.

Optymo

Depuis le 2 janvier 2017, la **ligne 40** est en place et relie les communes d'Auxelles-Haut, Auxelles-Bas, Giromagny, Vescemont, Rougegoutte, Petitmagny et Etueffont. **Départ Auxelles-Bas 8h - 13h - 18h**
Retour Auxelles-Bas 8h58 - 12h58 - 17h58.

Sortie du territoire

A compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France (qu'il soit Français ou Etranger) et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'un titre d'identité ou de voyage, **d'une autorisation de sortie de territoire** et de la photocopie du titre d'identité de l'un de ses parents.

Renseignements complémentaires en mairie.

Bibliothèque

Mardi et vendredi de 16h30 à 17h30
Samedi de 13h30 à 15h30

Mairie

Mardi, jeudi et samedi matin de 8h30 à 11h30.
Tél. : 03 84 29 32 93

